



Garantie d'achèvement d'un immeuble en état futur d'achèvement

Par **pupuce1531**, le **26/04/2011** à **18:18**

Bonjour, rnrnj'ai acheté un appartement en état futur d'achèvement et le constructeur a contracté une garantie d'achèvement auprès d'un établissement bancaire. Cependant il m'a demandé d'effectuer le dernier versement sur un compte ouvert auprès d'un deuxième établissement bancaire. Maintenant l'établissement détenteur de la garantie me demande d'effectuer le paiement alors que je l'ai déjà fait mais sur un autre compte. Peuvent-ils réellement me contraindre à payer une 2e fois au titre qu'ils sont détenteur de la garantie d'achèvement??